L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI, 10 MAI 1894.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets d'art, bronzes et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1m

A VENDRE, pour cause de départ, une épicerie bien achalandée. S'adresser sur les lieux, coin Toulouse et Bourgogne. 8 mai—7f.

MEUBLES de seconde main en toute quantité pour du comptant. Ellison, encoignure Ste Anne et Royale. 8 mai—1m

VENTES PAR LE CONSTABLE.

G. R. Hollander vs J. Hyman.

Le même vs le même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans.—No 20,143 et 20,144.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Ernest Moret, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le procédera à la vente à l'enchère publique, au No 95 rue chère publique, devant mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le 2 JUIN, 10me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, du Réfrigérateur et un Porte Carte en argent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTICK,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
28 avril—28—mai 5 10

Fred. D. Becker vs Eugène Dazet.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 26,412.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse de Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédera à la vente à l'enchère publique, au Bureau de Cour, entre Lafayette et Girod, le MARDI, 22 mai 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une barrique de whiskey.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
9mai—9 15 22 Constable.

Joseph Fernandez vs A. J. Roman.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Lne.—No 13,768—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Léon L. Lalanne, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Lne, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 12 mai 1894, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de ménage d'après inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. J. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
1er mai—1 6 12

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm Reed Mills.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,197—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les six jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte présenté par B. Mill Mallhat, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FOTTE,
10 mai—10 13 19 Greffier.

Succession d'Adam Schuler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,253—Division C. Attendu que Mme Eugénie Wasmer, veuve en premières noces d'August Grek et en secondes noces d'Adam Schuler, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Schuler, décédé intestat, et que cet fait le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE,
1er mai—1 5 10 Greffier.

Succession de Edmond Cabiro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,548—Division A. Attendu que Marie Boudousquié, veuve de Edmond Cabiro a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edmond Cabiro, décédé intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE,
1er mai—1 5 10 Greffier.

Succession de Mme Veuve Julin Conder

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,115—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte final présenté par C. E. Nores, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
1er mai—1 5 10 Greffier.

Succession de Marius Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,540—Division D. Attendu que John B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Marius Baron, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
2mai—2 6 11 Greffier.

Succession de François Cazentre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 40,815—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Frank Cazentre, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
9 mai—9 13 18 Greffier.

Succession de George Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,522—Division C. Attendu que J. B. Vibet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de George Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Parordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5 mai—5 9 13 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

S. A. Calongne vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,322—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Kunnell, syndic provisoire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
1 mai—1 5 10

Succession de Adam Schuler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,253—Division C. Attendu que Mme Eugénie Wasmer, veuve en premières noces d'August Grek et en secondes noces d'Adam Schuler, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Schuler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
1er mai—1 5 10

Succession de Edmond Cabiro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,548—Division A. Attendu que Marie Boudousquié, veuve de Edmond Cabiro a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edmond Cabiro, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
1er mai—1 5 10

Succession de Mme Veuve Julin Conder

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,115—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte final présenté par C. E. Nores, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
1er mai—1 5 10

Succession de Marius Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,540—Division D. Attendu que John B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Marius Baron, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
2mai—2 6 11

Succession de François Cazentre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 40,815—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Frank Cazentre, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 mai—9 13 18

Succession de George Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,522—Division C. Attendu que J. B. Vibet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de George Thompson, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Parordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
5 mai—5 9 13 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Succession de Mme Rosa Calliope.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,869. Division D.—Ordre de Cour.—John Flathers vs. ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens faite en cette affaire par Abbott & Diboll et par R. W. Abbott et J. C. Diboll soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers. Qu'une réunion des créanciers de la dite cliens Qu'une réunion des créanciers de la dite raison sociale et de R. W. Abbott et de J. C. Diboll soit convoquée et tenue, conformément à la loi parderant Bussière Rouen, un notaire public de cette ville, commençant la 1ème jour de mai 1894, à 11 h. A. M. Que Geo. C. Préot, ayant été nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Et jusqu'à nouvel ordre de la cour, ait que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Abbott et Diboll, et de dit R. W. Abbott et du dit J. C. Diboll soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1894.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7avril—3f au 10mai

Succession de Mme Mary Rosa Calliope.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 40,815—Division B—Charles Gaulon, Jr., vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens de pétitionnaire Charles Gaulon, Jr., soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant E. Grima, Esq., notaire public, à son Bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, commençant le MARDI, 15me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues, et que H. H. Price, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 avril 1894.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12avril—3f au 15 mai

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Aux soins de la
Central American Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 24 rue Annonciation et No 254 rue Tchoupitoulas.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI, 9 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre en date du 4 mai 1894, rendu par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "B", dans l'affaire de la succession de Johanna Athern, veuve de Henry Jungblut, No 42,251 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et désigné comme lot No 11 sur un plan de H. Moelhausen, C. E., en date du 10 janvier 1847, situé dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, en Louisa, Commerce ou Peaile et Delord. Lequel lot mesure 21 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques, à deux étages, cuisine attenante, ayant grand magasin au bas, et quatre chambres en haut, rapportant un revenu de $20 par mois.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 5, sur un plan annexé à un acte passé devant E. G. Goddechalk, ancien notaire, le 11 de mai 1867, situé dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Calliope, Tchoupitoulas et Perdido. Ce lot mesure 19 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation, 19 pieds 9 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 51 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 5 et à peu près 53 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 7 et s'étendant à une ruelle de 5 pieds de largeur, ouvrant sur la rue Poeyfarre, en usage avec les dits lots et les autres.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages, ayant 6 chambres, et rapportant un revenu de $12.50 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste, à 1 an, à un et deux ans de crédit par billets payables à ordre, portant 8 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles de garantie. Dix pour cent de dépôt requis du montant de leur adjudication. Les frais de l'acte de vente seront assumés par les acquéreurs.

Acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mai—6 9 13 16 20 30—juin 3 4 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur

Du fameux Abita Ice Bottling and Manufacturing Co., Limited.

Et une patente des Etats-Unis, No 344,708, pour la transportation des eaux minérales en blocs de glace pour l'Etat de la Louisiane.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureur—129 rue Commune—MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, en date de 4 mai 1894, rendu par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus, Abita Ice Bottling and Manufacturing Co., Limited, maintenant en liquidation, No 42,364, du Dossier de la dite Cour, il sera vendu, à l'encan, pour le compte de la dite compagnie, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Abita Springs, paroisse St-Tammany, mesurant conformément au dit plan de W. H. R. Hangen, voyer de paroisse, en date du 20 mars 1891 à savoir :

Partant du poteau "B" à la jonction du Bayou de 20 pieds, du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana, et courant parallèlement au même, du poteau "B" 2,525 pieds au poteau "A" 1,000 pieds; puis du poteau "E" parallèle à la première ligne; puis 55 pieds du poteau "B", point de départ.

2° Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Abita Springs, paroisse St Tammany, mesurant conformément au dit plan de W. H. R. Hangen, voyer de paroisse, etc., à savoir :

Commençant au poteau "C" s'étendant le long de la voie du chemin de fer East Louisiana, du poteau "F" 525 pieds, puis suivant le Bayou 1,000 pieds, puis 60 pieds, puis suivant la ligne de la rue Level du poteau "D" 917 pieds, puis au point du départ du poteau "C" 60 pieds.

Les améliorations consistent en une bâtisse mère en bois avant des machines à glace, et de la première invention pour la manufacture de la glace, et la mise en bouteilles de l'eau de source carbonisée d'Abita, etc.

Conditions—Pour la patente des Etats-Unis, comprenant pour les propriétés ionnières et les améliorations l'acquéreur assumera le paiement de quatre vingt-cinq dollars par mois pendant quarante huit mois à la South Western Building and Loan Association, garantie par le gage du vendeur et hypothèque spéciale, le reste du prix au comptant et non moins que onze cent trente cinq dollars, ($1,135). Le vendeur payera les autres assumer le paiement des taxes de 1894 (s'il y en a à acquitter) et devoir l'acquérir de cent actions du fonds capital de la South Western Building and Loan Association et assumer toutes les obligations d'un actionnaire en vertu de la charte et des règlements de la dite Association.

Acte de vente pardevant —, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 mai—6 9 13 16 20 30—juin 3 4 5 6

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GROCERIES, VINS ET LIQUEURS

Vitrines, Installations, Etagères,

Et une Action de la Banque Co-Opérative, une action de la Compagnie d'Assurances Hibernia, William Fitzpatrick vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,506.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—SAMEDI, 12 mai 1894, à 10 heures A. M., sur les lieux à l'encoignure des rues Magazine et Harmonie, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 30 avril 1894, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir—

Le tout et en particulier, le stock de groceries, vins et liqueurs, vitrines, installations et étagères, situé au :

Une (1) action de la Banque Co-Opérative ;

Une (1) action de la Compagnie d'Assurances Hibernia.

Conditions comptant sur les lieux.

2 mai—2 6 9—a date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de Choix pour Bâtir,

—AU COIN—

Des rues Jefferson et Jeannette, Près de la station des Chars Electriques.

Succession de Thos L. Preston.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,156.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 9 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 avril 1894, et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée et sous pour le compte des co-propriétaires—

Cinq certains lots de terre, coin des rues Jefferson et Jeannette, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Jeannette, Cinquième et Carbronne, désignés par les Nos 12, 14, 15, 16 et 17, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 150 pieds de profondeur sur et face à la rue Jeannette, et environ 30 pieds de profondeur sur la rue Carbronne.

A une courte distance de la station des chars électriques de Carrollton, et dans un district qui se développe rapidement.

Conditions—Un moitié ou plus comptant et la balance à 1 et deux ans de crédit, pour billets portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1894 et feront un dépôt de dix pour cent du prix de vente.

Actes de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

18 av—18 25—mai 2 9 16 23

PAR WM. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Ludwig Fichhorn vs ses créanciers.

PAR WM. P. CURTIS— encanteur—Bureau No 129 rue Commune—SAMEDI, 9 mai à l'encan, MERCREDI, 16 mai 1894, à 10 heures A. M., au local No 374 avenue Tulane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 41,497, et daté le 29 mars 1894, la propriété ci-après décrite conformément à un inventaire déposé en mon bureau—

Plusieurs lots de têtes de tuyaux en fer galvanisé, pédestaux, etc.

Plusieurs lots de coudes de tuyaux de stove, cornicches en fer, fil de fer, etc.

Un coffre fort en fer.

Un cheval et un lot de harnais.

Aussi plusieurs comptes et billets.

Conditions—Comptant avant livraison.

6 mai—6 13 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Commerce, centrale. Deux terrains au coin des rues Calliope et Pearl.

Succession de Geo. E. Prechanin.

IL sera vendu à l'encan, MARDI, 22 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B —No 41,138, en date du 15 mars 1894, la propriété ci-après décrite, savoir :

Deux lots de terrains ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Pearl et Delord, désignés comme les terrains Nos 26 et 27, et mesurant chacun, 20 pieds, 10 pouces de façade rue Calliope, sur 84 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le terrain No 27 forme le coin des rues Calliope et Pearl.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur assumera les taxes de 1894.

L'acte de vente pardevant M. Edgar McCahn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 avril—22 29—mai 6 13 20 21 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James D. Houston.

No 41,590.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 16 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté de 20 avril 1894 de l'Hon. T. C. W. Ellis, Juge de la susdite Cour, Division "E", dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° **La belle résidence en briques à deux étages**, avec mansarde, située dans un second district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Rampart, Bourgogne, Bienville et Douane, contenant 7 vestibules, salon, à manger, cuisine et autres chambres au premier étage, et huit, six chambres à coucher au second étage, avec grande cour pavée derrière, sur un lot de terre mesurant 42 pieds 1 5/8 pouce de face à la rue des Remparts, sur 97 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, borne du côté de la plus rapprochée de la rue Bienville par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à N. N. Wilkinson, et à l'autre côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu autrefois à H. B. Hunt. La dite propriété fait partie de deux lots désignés primitivement par les Nos 47 et 48. Elle est parfaite ment située près du centre des affaires, et convient à quiconque désirerait une résidence privée ou à celle d'un homme de profession, et elle a une très belle apparence.

2° **La belle petite résidence élevée**, en briques, avec belles pelouses, No 107 avenue de l'Esplanade, coin nord-ouest de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borne par l'Avenue Esplanade, les rues Kerlerec, Dauphine et Bagatelle. Elle est en retraite (éloignée de la banquette), entourée d'une belle grille en fer et de larges galeries devant et sur le côté. Elle a un grand hall central, un salon, une salle de réception, une salle à manger, un cabinet pour porcelaine, un office, un escalier pour monter à la salle à manger, une salle à déjeuner, trois chambres à coucher, et une chambre à bain à l'étage principal ; les pièces du second étage comprennent plusieurs chambres, et on le désire. Au rez-de-chaussée, un grand hall, six chambres à coucher, une chambre à bain, une cuisine avec chambre à provisions, quatre citernes, deux hydrantes, etc. Le terrain est pavé en pierre artificielle, bordé de trottoirs en pierres plates de Bangor et pavé. Le terrain mesure 81 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade, sur 130 pieds de profondeur, et forme le coin de la rue du Canal. Cette résidence est complète dans tous ses détails et est dans le meilleur état. Elle est située dans la partie la plus agréable et la plus accentuée de l'avenue de l'Esplanade, elle est environnée de lignes de chemins de fer urbains et à quelques minutes de distance du lac et du Canal. Dans son voisinage immédiat se trouvent les belles résidences de quelques uns de nos citoyens les plus en vue. Il faudra une carte pour trouver cette propriété.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, le reste payable en 1 et 2 ans en billets garantis spécialement par hypothèque et le gage du vendeur, portant 8 pour cent par an, et toutes les clauses de la vente de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrement des billets. Les frais de l'acte devront être toujours assurés et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur devra en outre assumer le District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Jeannette, Cinquième et Carbronne, désignés par les Nos 12, 14, 15, 16 et 17, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 150 pieds de profondeur sur et face à la rue Jeannette, et environ 30 pieds de profondeur sur la rue Carbronne.

A une courte distance de la station des chars électriques de Carrollton, et dans un district qui se développe rapidement.

Conditions—Un moitié ou plus comptant et la balance à 1 et deux ans de crédit, pour billets portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1894 et feront un dépôt de dix pour cent du prix de vente.

Actes de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

18 av—18 25—mai 2 9 16 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante Maison-Cottage AVEC TERRAIN EMBELLI, NO 949 RUE CAMP, Coin N. E. de la rue Antonine.

—ET—

Un joli cottage double en bois Nos 1,237 et 1,239 rue Magazine, Entre les rues Valence et Bordeaux.

Succession de J. T. G. Guel.

No 41,350—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 23 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 18 avril 1894 et d'un ordre supplémentaire en date du 20 avril 1894, par l'Hon. Fred. D. King, Juge de la dite Cour Division B, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **La charmante maison-cottage**, No 949 rue Camp, coin N. E. de la rue Antonine, dans le Sixième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Chestnut Foucher et Antonine, retirée du trottoir, entourée d'une jolie barrière en fer, et ayant galeries, corridors, plusieurs chambres, chambres à bain, hangar, cuve, etc., le terrain est embelli d'un jardin et de plantations. Ce lot de terre consiste en deux lots, désignés par les Nos 7 et 8 mesurant chacun 31 pieds 3 pouces et 3 lignes de façade sur une profondeur de 125 pieds, le lot No 8 forme l'encoignure des rues Camp et Antonine le tout conformément à un plan d'Auburny Finlayson et Lafarge, en date de C. A. Hedin voyer et déposé à l'étude de Théodore Guyot, notaire en cette ville, située dans un quartier populeux et distingué, sur une rue large et entourée de bien jolie résidences étant une des plus jolie maisons que l'on puisse trouver.

2° **Le joli cottage double en bois** Nos 1,237 et 1,239 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Camp, Valence et Bordeaux, retiré du trottoir et ayant galerie de face et de côté, 7 chambres, cabinet, hangar, cuve et jardin de chaque côté ; le terrain comprend deux lots désignés comme suit :

1° **Un certain lot de terre** désigné par le No 7 sur un plan de C. A. Hedin, ingénieur civil, en date du 7 avril 1851, déposé en l'étude de J. A. Beard, contenant environ cette ville, mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

2° **Un certain lot ou portion de terre** touchant au lot ci-dessus décrit, mesurant, commençant à un point de 120 pieds de distance de l'encoignure de la rue Magazine et Bordeaux, 28 pieds de face à la rue Magazine, 150 pieds de profondeur sur la ligne mitoyenne de Valence, 99 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Bordeaux, puis un angle droit 2 pieds, puis une seconde profondeur de 50 pieds 9 pouces, et 20 pieds de largeur dans le fond, étant le tout du lot désigné par le No 8, sur le dit plan de Hedin, avec une servitude d'une parcelle de 2 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 99 pieds 3 pouces prise sur un côté du dit lot près de la rue Bordeaux.

C'est un voisinage paisible; elle est toujours occupée par des locataires, assurant un placement sûr et profitable.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste en deux ou trois ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et le gage du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de poursuite pour forcer la collection des billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets, et assumera les taxes dues et exigibles de 1894 par l'acquéreur en sus du prix de vente. Le vendeur payera les taxes de 1893 et 1894 et devoir l'acquérir en sus du prix de vente.

Conditions—Pour la patente des Etats-Unis, comprenant pour les propriétés ionnières et les améliorations l'acquéreur assumera le paiement de quatre vingt-cinq dollars par mois pendant quarante huit mois à la South Western Building and Loan Association, garantie par le gage du vendeur et hypothèque spéciale, le reste du prix au comptant et non moins que onze cent trente cinq dollars, ($1,135). Le vendeur payera les autres assumer le paiement des taxes de 1894 (s'il y en a à acquitter) et devoir l'acquérir de cent actions du fonds capital de la South Western Building and Loan Association et assumer toutes les obligations d'un actionnaire en vertu de la charte et des règlements de la dite Association.

Acte de vente pardevant —, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 mai—6 9 13 16 20 30—juin 3 4 5 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à l'Encan

—DE—

PROPRIETES

Dans les Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième et Sixième Districts.

RUE DU CANAL,

No 132, entre les rues St-Charles et Carondelet, la propriété en briques à trois étages,—magasin et résidence, occupé par Mme Trouilly loué par elle avec un bail expirant le 30 sept. 1894.

—A RAISON DE—

$3,600 par an.

AVENUE ST-CHARLES,

No 374, entre les rues Thalie et Melpomène, résidence élégante à deux étages.

RUE STE-MARIE,

Nos 277 et 279, élégante résidence double à deux étages, retirée de la rue.

RUE DE LA LEVEE,

Entre les rues Dumaine et St-Philippe.

TROIS

Superbes Magasins en briques à trois étages, connus sous le nom de Magasins du Marché, Nos 239, 239 1/2 et 241 rue de la Levée, vis-à-vis le Marché Français, tout près du Dépôt de Freight et de celui des Passagers du Southern Pacific R. R., la place Jackson et autres bâtisses publiques. Vendus sujets à leurs baux ; rapportant

$2,580 par an.

A l'encoignure des rues Toulouse et Dauphine, très résidencée.

RUE FRANKLIN,

No 64, entre les rues Bienville et Conti, une résidence à un étage.

RUE QUARTIER,

No 172, entre les rues Trémé et St-Claude, un cottage.

RUE ST-LOUIS,

Nos 369 et 371, entre les rues Galvez et Johnson, maison double.

RUE ST-LOUIS.

Nos 373, 375 et 377 entre les rues Johnson et Galvez, maison double, retirée de la rue sur chaque terrain.

RUE ROBERTSON,

Nos 377 et 377 1/2, entre les rues Columbus et Laharpe, élégante résidence double.

RUE ROBERTSON,

No 467, entre les rues St-Antoine et Bagatelle, une jolie maison double.

RUE LAPEYROUSE,

No 154, entre les rues Dorgenois et Rocheblave, une jolie maison double.

RUE CLARA,

Nos 245 et 245 1/2, entre les rues Calliope et Euphrosine, une maison à deux étages, retirée de la rue.

RUE ST-JOSEPH,

No 60, entre les rues Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, résidence en briques à deux étages.

Coin des rues Jena et Dryades,

Neuf magnifiques terrains à bâtir.

RUE TCHOUPITOULAS,

No 1,288, entre les rues Général Taylor et Austerlitz, un cottage élégant et élevé.

Trois Ilets, Bornés,

1. Van Buren, Quatrième, Clio et Erato ; 2. Par les rues Troisième, Van Buren, Erato et Thalie ; 3. Thalie, Erato, Quatrième et Van Buren.

RUE PREMIÈRE,

Entre les rues Martin et Clara, un terrain vacant.

RUE FELICITE,

Entre les rues Howard et Liberté, un terrain vacant.

Coin Dumaine et Tont,

Elégante maison double à deux étages.

Succession de Thomy Lafon.

No 41,124—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue du Commune.—MARDI, le 12 juin 1894, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72